

# L'ED-Brief!

1

## LA FAQ DE LA VIE DOCTORALE

Q

1. Le CSI  
(Comité de Suivi  
Individuel de thèse)



#doctorat  
#CSI  
#these

©Erika Dupont

# 1. Les objectifs du CSI

## Conséquences de l'arrêté du 26 août 2022 à appliquer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023

*Article 10 charte des thèses (nouvelle version > arrêtés de 2016 et de 2022)*

Le directeur/la directrice de l'ED veille à ce que le doctorant/la doctorante soit consulté(e) sur la composition du CSI avant sa réunion et à ce que, dans la mesure du possible, sa composition reste constante tout au long du doctorat. **Le CSI assure un accompagnement du doctorant/de la doctorante pendant toute la durée du doctorat. Il évalue, dans un entretien avec le doctorant/la doctorante, ses conditions de travail et de formation et les avancées de sa recherche.**

**Le CSI formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur/à la directrice de l'ED, au doctorant/à la doctorante et au directeur/à la directrice de thèse. Le rapport de l'entretien avec le doctorant/la doctorante sans la direction de la thèse doit directement être transmis à l'ED.** Le CSI se réunit obligatoirement pour avis avant l'inscription en deuxième année, et ensuite avant chaque nouvelle inscription jusqu'à la fin du doctorat. **Les autorisations de réinscription sont conditionnées au respect de la procédure du CSI.** En outre, le CSI veille à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement.

## 2. La composition du CSI

**Elle doit être mise à jour pour tout le monde pour l'année 2023 !**

*(document disponible sur le site internet – Documents utiles ou « je suis en doctorat »)*

### **Membres présents en dehors de la direction de thèse**

- > 1 membre « spécialiste » du domaine
- > 1 membre « non spécialiste » du domaine

### **Autres membres supplémentaires**

- > autres experts / co-financeurs
- > membres de l'unité d'accueil

### **Compléments**

- > deux MCF obligatoires (2 PR recommandés dans l'arrêté)
- > la liste des 2 membres est minimum
- > 1 membre ne peut pas ensuite être rapporteur ni président du jury de thèse

# 3. La validation du CSI

**La composition doit EN AMONT être validée par le Directeur de l'ED**

*(document disponible sur le site internet – Documents utiles ou « je suis en doctorat »)*

**> Pour les inscrits en 1<sup>ère</sup> année (avec ou sans contrat doctoral)**

> document à envoyer au plus tard en **juin 2023**

> comité à organiser entre septembre et **fin octobre 2023**

**> Pour les autres inscrits (à partir de la 2<sup>ème</sup> année)**

> nouvelle composition à envoyer pour validation au plus tard en **mai 2023**

> comité à organiser entre septembre et **fin octobre 2023**

**Tous les doctorants sont concernés, qu'ils aient ou non un contrat doctoral !**

# 4. La réunion et l'envoi du rapport annuel

**Document support mis en ligne depuis décembre 2022**

**Le rapport doit être rédigé par les membres extérieurs !!**

*(document disponible sur le site internet – Documents utiles ou « je suis en doctorat »)*

- > **Etape 1** (CSI en réunion plénière – tout le monde)
  - > bilan des travaux menés (20 à 30' par exemple)
  - > discussion avec les membres extérieurs (30')
  
- > **Etape 2** (CSI sans l'équipe de direction)
  - > bilan des conditions de travail, formations, besoins + pb. Éventuels
  - > partie à envoyer directement à l'ED, **sans passer par la direction !**
  
- > **Etape 3** (CSI sans le/la doctorant-e)
  - > besoins, avancées, conditions de travail vues par la direction de thèse

# 5. Des conséquences désormais irréversibles

- > **Système d'Information** (liens en cours pour une automatisation sous ADUM)
  - > tableau mis à jour du côté de l'ED avec plusieurs données
    - > composition ?
    - > validation ?
    - > date des réunions ?
    - > rapports archivés ?
- > **Pour toute nouvelle réinscription**
  - > en cas d'absence du CSI, plus de réinscriptions possibles
  - > aucun retard / délai ne sera désormais admis
- > **En cas d'abandon, césure (2<sup>ème</sup> année) ou arrêt : le CSI doit être réuni !**
- > **Le CSI doit être vu comme une opportunité et non une sanction / contrainte**

## 6. Bilan actuel de l'ED 537

Sous réserve que les informations soient toutes remontées à l'ED...

	Nombre	
Doctorant-e-s non concerné-e-s (1ère année)	13	
Doctorant-e-s à jour sur le nombre CSI (n-1)	11	OK
Doctorant-e-s avec un CSI manquant (n-1)	12	-1
Doctorant-e-s avec deux CSI manquants (n-1)	2	-2
Doctorant-e-s avec > 2 CSI manquants (n-1)	14	-3
Aucune nouvelle	32	????
total	84	

### En sachant que...

- Certains rapports manquent / Seulement 3 comités (nouvelle formule) été validés
- Les CSI sont obligatoires depuis 2016 (critique forte de l'HCERES)
- Si le nombre de doctorants passe à 30, l'ED-537 fermera ses portes !

# Pour résumer....

**L'ED-537 est à vos côtés, mais n'impose rien : elle applique du mieux possible !**

## **Documents et liens utiles :**

<https://univ-avignon.fr/recherche/le-doctorat/documents-et-liens-utiles-27249.kjsp?RH=1453988705690>

### **> Composition du CSI à envoyer à l'ED :**

[https://univ-avignon.fr/medias/fichier/csi-ed537-2023\\_1670942156224-pdf?ID\\_FICHE=17253&INLINE=TRUE](https://univ-avignon.fr/medias/fichier/csi-ed537-2023_1670942156224-pdf?ID_FICHE=17253&INLINE=TRUE)

### **> Rapport annuel à envoyer à l'ED tous les ans (nouveau formulaire en ligne) !**

<https://univ-avignon.fr/recherche/le-doctorat/je-suis-actuellement-en-doctorat-27205.kjsp?RH=1453988705690>

**> sans le CSI, aucune réinscription possible !**



# L'ED-Brief! suivant

## LA FAQ DE LA VIE DOCTORALE

Q

2. La soutenance  
de thèse



#doctorat  
#CSI  
#these

©Erika Dupont

vignon Université